



**VIII^E SESSION DU COMITÉ MIXTE
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC /
PARLEMENT WALLON**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne (DANRWB)
- Namur (Belgique)
- 12 au 15 octobre 2015

PARTICIPANTS

Délégation québécoise

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M. Alexandre Iracà, député de Papineau et vice-président de la DANRWB
- M. Germain Chevarie, député des Îles-de-la-Madeleine et membre de la DANRWB
- M. Guy Leclair, député de Beauharnois
- M. André Villeneuve, député de Berthier
- M^{me} Mylène Poulin, conseillère en relations interparlementaires et internationales.

Délégation wallonne

- M. André Antoine, président du Parlement de Wallonie (cdH)
- M. Christophe Collignon, député (PS)
- M^{me} Sophie Pécriaux, députée (PS)
- M^{me} Virginie Gonzalez Moyano, députée (PS)
- M. Jean-Luc Crucke, député (MR)
- M. Olivier Maroy, député (MR)
- M. Olivier Destrebecq, député (MR)
- M. Dimitri Fourny, député (cdH)
- M. Olivier De Decker, responsable de la Direction des relations internationales du Parlement de Wallonie.

CONTEXTE

- Le Comité mixte ANQ/Parlement wallon a été institué par la signature d'une entente à Québec entre les présidents de l'ANQ et du Parlement wallon, le 6 février 2003.
- Le Comité mixte vise à encourager la coopération entre le Québec et la Wallonie ainsi qu'à développer un dialogue interparlementaire entre les deux assemblées, en vue d'un renforcement des liens d'amitié entre Wallons et Québécois.
- Les sessions du Comité mixte se tiennent en alternance au Québec et en Belgique. La dernière session a eu lieu à Québec, du 20 au 24 mai 2013. Les parlementaires y ont discuté de l'actualité parlementaire et politique en Wallonie et au Québec, de l'immigration et de l'intégration des immigrants, des enjeux liés à l'étalement urbain et des mesures pour l'encadrer, ainsi que de la complémentarité rurale-urbaine et du développement économique régional.

THÈMES

- L'actualité politique et parlementaire
- La démocratie ouverte et la gouvernance numérique
- L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter les moments significatifs de l'actualité parlementaire québécoise depuis mai 2013 et s'enquérir des récents enjeux de l'actualité politique et parlementaire en Wallonie.
- Permettre aux députés québécois de se familiariser avec les différentes compétences détenues par les entités fédérées francophones de Belgique, ainsi que d'étendre leur compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux de la Belgique.
- S'enquérir, par le moyen de séances de travail et de visites de terrain, de l'expérience wallonne en matière de démocratie ouverte et de gouvernance numérique, et présenter la situation et les stratégies québécoises en ce domaine.
- Faire connaître la position québécoise concernant l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et s'enquérir des enjeux entourant sa ratification en Belgique.
- Renforcer les relations institutionnelles entre l'Assemblée nationale et le Parlement wallon.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les parlementaires wallons et québécois ont exposé à leurs homologues les faits saillants de la vie parlementaire et politique depuis la 7^e réunion du Comité mixte ANQ-Parlement wallon, en mai 2013.
- La délégation québécoise a dressé le portrait de la situation au Québec en matière de gouvernance numérique et de démocratie ouverte. Les parlementaires wallons se sont montrés très intéressés par l'expérience québécoise dans ce secteur d'activité, notamment par les outils mis en place par l'ANQ.
- Afin de bonifier les travaux portant sur la démocratie ouverte et la gouvernance numérique, une rencontre de travail s'est déroulée avec deux experts du Plan du Numérique de la Wallonie et de l'Université Numérique de Louvain, et ce afin de discuter des défis entourant le développement du numérique en Wallonie.
- Lors de la séance de travail sur l'Accord économique Canada-Union européenne (AECG), les députés québécois ont fait connaître le rôle du Québec lors des négociations. Plus précisément, ils ont présenté les dispositions spécifiques de cet accord, ses avantages et l'importance qu'il soit ratifié rapidement par les pays européens afin de pouvoir être mis en œuvre.
- Cette séance de travail a permis aux députés québécois de mieux connaître la position belge sur la ratification de cet accord.
- Lors de cette séance, les travaux ont été enrichis par les interventions de deux experts de l'AECG qui ont présenté plus en détail les différentes positions et les enjeux concernant la ratification de cet accord.
- Dans le cadre des travaux du 8^e Comité mixte, le président de l'Assemblée nationale a également fait la promotion du programme d'éducation à la démocratie de l'ANQ, ainsi que des différentes infrastructures mise en place pour rapprocher l'Institution des citoyens.

COÛT

- Per diem et autres frais	3 359,82 \$
- Transport	8 999,79 \$
Total	12 359,61 \$